

Fremault veut être la ministre des familles

Garde à domicile, campagne sur le burn out familial, espaces d'aides pour familles monoparentales

La Région bruxelloise, par le concours de la ministre du logement, de l'environnement, des familles et de l'action sociale Céline Fremault (cdH), entend lancer de nouvelles mesures en matière d'aides familiales. L'accent est mis en particulier sur les familles monoparentales et en difficulté. Au programme pour 2017 et 2018 : un soutien à la garde à domicile, un programme de sensibilisation sur le burn out familial, une plateforme pour les parents célibataires, ou encore du coaching parental.

Le cdH a toujours montré son intérêt pour la question des familles. La ministre bruxelloise Céline Fremault ne déroge pas à la règle, bien au contraire, alors qu'elle nous présente ses projets pour 2017 et 2018 dans son cabinet, avec, derrière elle, sur la cheminée, de nombreuses photos de ses propres enfants. L'élue entend améliorer la politique d'aides aux familles et souhaite agir en la matière à travers ses différentes compétences : logement, environne-

ment et qualité de vie à la Région, familles et action sociale à la Cocof. Une ambition louable, dans une capitale qui compte de nombreuses familles qui connaissent des situations de précarité, d'isolement, ou encore de stress. Mais le chantier est vaste, très vaste, et la ministre a donc décidé de mettre des priorités, avec les moyens possibles : cap sur l'encouragement à la solidarité intrafamiliale et au soutien, via des associations notamment.

MONOPARENTALITÉ

Premier public cible de la ministre Fremault, les familles monoparentales, pour beaucoup des mères. En moyenne, un jeune de moins de 25 ans sur quatre vit au sein d'une famille monoparentale à Bruxelles. « C'est un groupe en augmentation, qui est plus exposé à la pauvreté et à l'isolement », constate la ministre, avant de dévoiler trois mesures récemment mises en place ou en projet. D'ici plusieurs semaines, une plateforme devrait voir le jour, mise au point par l'ASBL Monomam's et subsidiée à hauteur de 12.000 euros par la Région. Ce site interactif

a pour objectif de favoriser l'entraide entre parents célibataires, par l'échange de conseils, mais aussi de service, à la manière d'un troc : du babysitting contre le prêt d'une voiture pour une matinée, par exemple.

Dans la même optique d'entraide entre parents seuls, l'ASBL Le Petit vélo jaune a bénéficié l'année dernière d'une enveloppe de 80.000 euros pour son projet de coaching parental réalisé par des bénévoles prêts à donner de leur temps pour aider des familles dans diverses démarches pratiques et assurer un soutien moral. Un troisième projet, de plus grande envergure, doit se concrétiser pour la fin de l'année : un centre d'aide aux personnes dédié aux familles et plus spécifiquement aux ménages monoparentaux. 100.000 euros sont prévus par an pour engager une équipe pluridisciplinaire qui sera chargée d'accompagner les parents seuls dans l'ouverture de leurs droits et une série de démarches administratives. « Il y a une réelle demande pour ce type de services », assure Céline Fremault.

FINANCER LA GARDE À DOMICILE

La ministre, qui aime à rappeler qu'elle est aussi en charge des personnes handicapées à la Cocof, souhaite également offrir du « répit » aux personnes qui doivent s'occuper d'un membre de leur famille, parce que malade, handicapé, ou âgé. « On finance depuis longtemps l'aide à domicile, mais pas la garde à domicile. Alors qu'elle permet d'accompagner les personnes dépendantes et soulager ses proches. Pour la première fois, la garde va être subventionnée. » Si les conditions restent à définir, l'enveloppe totale prévue est de 200.000 euros par an, dès 2017. Autre combat qui tient au cœur de l'élue cdH : le burn-out (épuisement) parental. « Des études montrent qu'un parent sur 20 en souffre et que 13 % de plus sont menacés. » Forte de ces chiffres, la ministre prévoit le lancement d'une campagne de trois mois à la rentrée de septembre, avec des affiches, des spots et des dépliants pour expliquer le phénomène, ses premiers signes et comment agir contre. 20.000 euros sont sur la table pour « informer mais aussi déculpabiliser les parents ». ●

MARIE HAMONEAU

« On finance déjà l'aide à domicile, mais pas la garde à domicile. Alors qu'elle permet de soulager les proches »

Violences conjugales

Maisons d'accueil pour les familles précaires

L'accord de gouvernement de Bruxelles prévoyait la création de deux maisons destinées à accueillir des familles en difficulté. Une première est déjà terminée, la deuxième est sur les rails. « Il existait déjà une maison d'accueil pour les mères monoparentales mais elle était saturée », indique Céline Fremault. « Nous avons ouvert récemment une nouvelle maison, dont l'adresse est secrète, pour les femmes victimes de violences intrafamiliales et leurs enfants. » Le lieu dispose de 27 chambres, pouvant accueillir 35 personnes en tout. Il s'agit d'un dispositif de logement transitoire (sur six mois en théorie),

avant que les mères puissent, avec un accompagnement social spécifique (le « post-hébergement »), trouver un logement plus pérenne. Une deuxième maison est prévue pour début 2018. Celle-ci offrira un hébergement d'urgence pour les familles monoparentales sans-abri. Sa capacité devrait être similaire à la maison de transit. Par ailleurs, une nouvelle loi prévoit qu'à Bruxelles, un quota de 3% des logements sociaux soit attribué à des femmes victimes de violences, afin qu'elles deviennent une priorité dans les nouvelles attributions. ●

M. H.

Allocations familiales : un possible projet avant l'été

L'un des projets majeurs en matière de politique familiale reste encore à définir : celui des allocations familiales. Dans le cadre de la sixième réforme de l'Etat, ces aides doivent être régionalisées. La Flandre et la Wallonie ont déjà défini leurs règles, qui devraient s'appliquer dès janvier 2019, 160 euros pour chaque enfant dans le nord du pays, 155 au sud. Mais à Bruxelles, le flou persiste. Aucun montant par enfant ni aucune modalité concernant les suppléments ne peuvent être révélés, même si la ministre Fremault indique toujours qu'elle compte se calquer sur les

deux autres Régions du pays.

Ce retard est notamment, et comme souvent, le résultat de l'organisation bicommunautaire de Bruxelles. C'est la Cocom qui se charge du dossier des allocations familiales, et francophones et néerlandophones doivent donc s'entendre. Il faut également prendre en considération le fait que la capitale accueille de nombreuses familles précaires. Néanmoins, Céline Fremault se veut confiante et espère qu'un accord se dégagera dans les prochaines semaines, avant les vacances d'été si possible. ●

M. H.

Ecologie

Des cabanes dans les parcs de Bruxelles

La ministre Céline Fremault (cdH) explique vouloir mener une politique familiale de manière transversale, sur toutes ses compétences. L'environnement en fait partie. Ainsi, plusieurs projets prévus pour l'été ont pour public cible les familles avec de jeunes enfants. Bientôt seront dévoilées des « éco cabanes ». Trois cabanes, nichées dans des arbres dans différents parcs bruxellois, proposeront des espaces insolites pour le public. Y seront organisés différentes activités, comme des expositions, des lectures de conte ou encore des animations musicales. La 1^{re} cabane devrait arriver dans le parc du Scheutbos à Molenbeek fin mai. On pourra aussi découvrir

ces structures lors de la fête de l'environnement, qui se tiendra le premier week-end de juin. Par ailleurs, la Région va distribuer, dans les prochaines semaines, une carte qui indiquera une vingtaine de plaines de jeux considérées comme particulièrement intéressantes pour les familles bruxelloises. L'objectif est de faire découvrir au grand public de nouveaux parcs et « espaces de convivialité » sur l'ensemble du territoire régional. Enfin, on peut noter qu'en automne sera lancée une grande opération autour de la Forêt de Soignes, avec des activités pédagogiques à destination de tous les âges. ●

M. H.